



Projet Educatif de Territoire Année 2022

COMMUNE DE
POUGUES-LES-EAUX
Parc Simone Veille
58320 POUQUES LES EAUX

Tél : 03.86.90.96.06

alsh.coordo@ville-pouguesleseaux.fr



SOMMAIRE

1^{ère} partie : Information générale

1.1) Informations administrative

1.1.1) Porteur du projet:

1.1.2) Personne chargée du suivi du PEDT:

1.2) Données de territoire

1.2.1) Territoire concerné :

► ANALYSE TERRITORIALE

► Données socio démographiques

↳ Structures familiales

↳ L'activité professionnelle des familles

↳ Niveaux des ressources des familles

1.2.2) Nombre d'élève concernés :

1.2.3) Spécificité du territoire :

1.2.4) Service mise en place et géré par le service enfance jeunesse de la commune dans le cadre des contrats d'objectifs et de financement avec la CAF:

1.2.5) Organisation actuelle des temps scolaires et périscolaires:

2^{ème} partie : Etat des lieux

2.2) Analyse

2.2.1) Liens avec l'école:

2.2.2) Liens avec les autres temps périscolaires:

2.2.3) Communication entre les différents acteurs:

2.2.4) Les espaces

3^{ème} partie : Finalité du projet à venir

4^{ème} partie : La mise en œuvre du PEDT sur notre commune

5^{ème} partie : Les annexes

Annexe 1 : Plan mercredi

Annexe 2 : Projet pédagogique périscolaire

Annexe 3 : Charte qualité du restaurant scolaire

Annexe 4 : Projet pédagogique de l'ALSH primaire et de l'ALSH maternel

Ville de
POUGUES-LES-EAUX

1^{ère} partie :

Information générale

1.1) Informations administratives

1.1.1) Porteur du projet:

Commune de Pougues-Les-Eaux

1.1.2) Personne chargée du suivi du PEDT:

Muriel MINEL-FUSEAU

Fonction: Coordinatrice enfance jeunesse

Coordonnées postales: Mairie / 58320 Pougues-Les-Eaux

Téléphone: 06.07.30.98.62

1.2) Données de territoire

1.2.1) Territoire concerné :

Le territoire concerné correspond à la commune de Pougues-Les-Eaux et à son école communale.

► ANALYSE TERRITORIALE

► Données socio démographiques

Population totale : 2355 au 1^{er} janvier 2019

Nb d'enfants 0/6 ans : Pourcentage de la population totale :

Nb d'enfants 6/18 ans Pourcentage de la population totale :

Sources : Insee, RP 2008, RP 2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographique au 01/01/2022

Evolution de la population Nivernaise

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2011	2019
population	247 702	245 212	239 635	233 278	225 191	221 486	218 341	204 552

Sources : Insee, RP 2008, RP 2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographique au 01/01/2022

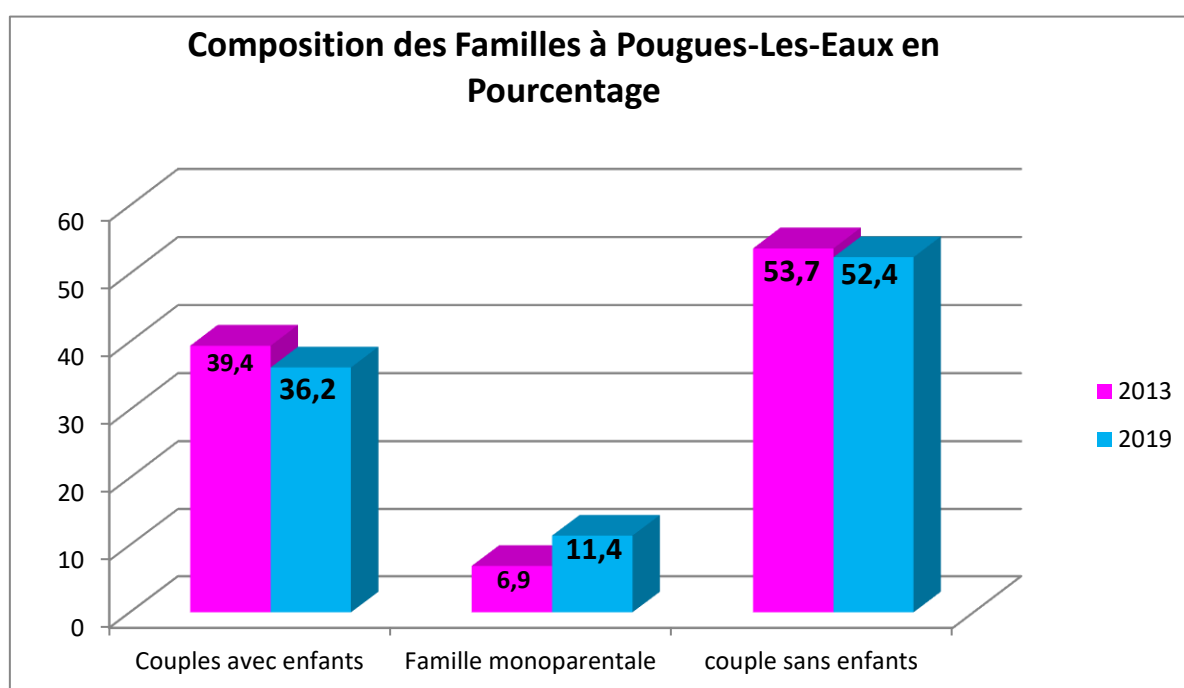
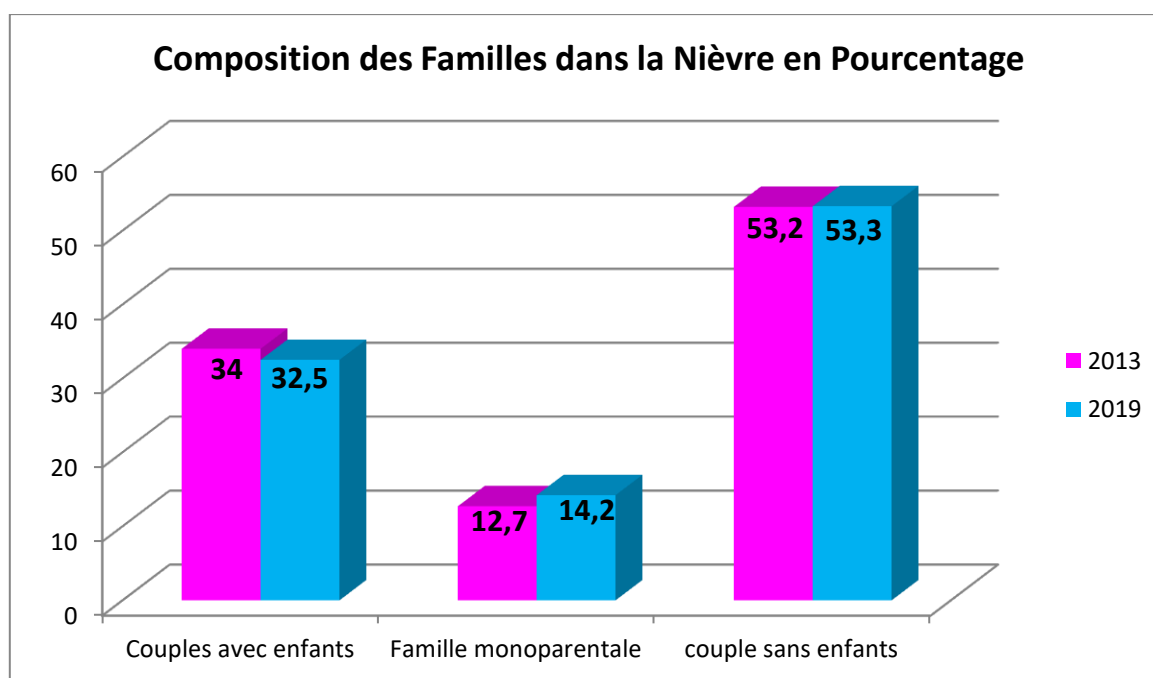
Evolution de la population Pouguoise

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2011	2019
population	1803	2014	2260	2358	2492	2509	2429	2355

Sources : Insee, RP 2008, RP 2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographique au 01/01/2022

Nous continuons de constater une diminution du nombre d'habitants sur le territoire Nivernais, ainsi qu'une baisse du nombre d'habitants à Pougues.

1^{ère} partie n°1 : Structures familiales



Sources : Insee, RP 2008, RP 2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographique au 01/01/2022

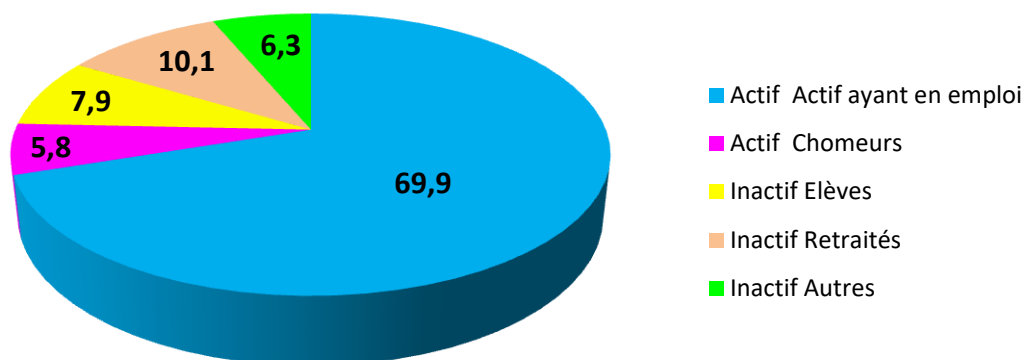
Constat :

Nous constatons que sur Pougues-Les-Eaux, le nombre de couple avec enfants a baissé de 3% ce qui représente 12 familles. Cette baisse reste similaire aux chiffres recensés sur le territoire nivernais. Nous constatons également une augmentation d'un nombre de familles monoparentale dans la Nièvre ainsi que sur Pougues-Les-Eaux. La commune de Pougues-Les-Eaux constate une hausse importante du nombre de familles monoparentales qui passe de 6.9% à 11.4% ce qui représente **35 familles**.

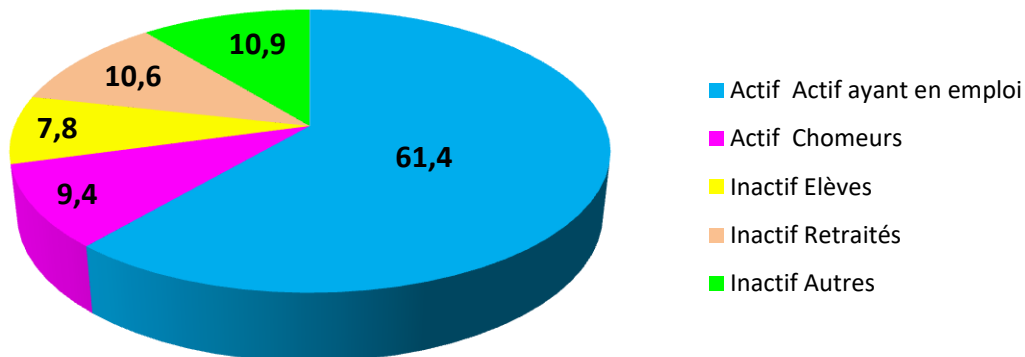
1^{ère} partie n°2 : L'activité professionnelle des familles

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2019

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2019 à Pougues



Population de 15 à 34 ans par type d'activité en 2019 dans la Nièvre



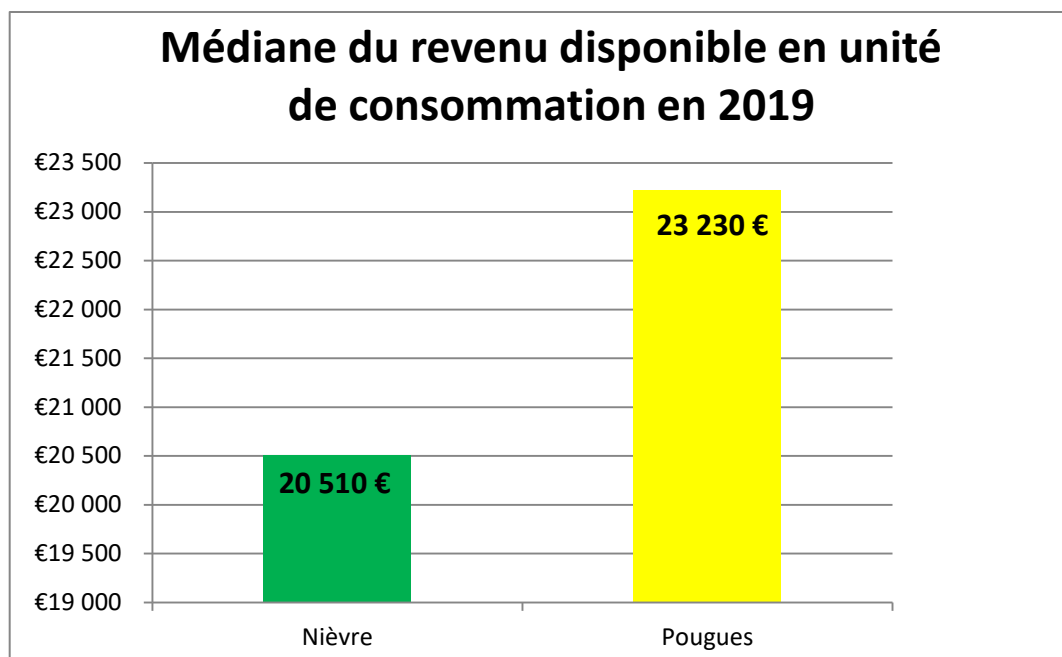
Sources : Insee, RP 2008, RP 2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographique au 01/01/2022

Constat

Nous constatons que, sur Pougues-Les-Eaux, 69.9% de la population de 15 à 64 ans est active avec un emploi contre 61.4% sur le territoire nivernais ce qui dénote une caractéristique importante de notre territoire expliquant les besoins du service enfance jeunesse.

1^{ère} partie n°3 : Niveaux des ressources des familles

Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2019



Sources : Insee, RP 2008, RP 2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographique au 01/01/2022

Constat

Nous constatons que le revenu médian en unité de consommation en 2019 de la population Pougnoise est supérieur à celui de la Nièvre.

1.2.2) Nombre d'élève concernés :

Ecole primaire de Pougues-Les-Eaux : 135 élèves

Ecole maternelle de Pougues-Les-Eaux : 73 élèves

Soit un total de 208 élèves sur l'année 2022-2023

1.2.3) Spécificité du territoire :

POUGUES–LES-EAUX, une ville tournée vers l’avenir

A 11 km au Nord de Nevers, la Commune de Pougues-les-Eaux est située au carrefour de la Route Départementale 907, ex-Route Nationale 7, qui relie Paris à Menton et de la Route Départementale 8 Fourchambault – Guérigny. Elle s’est développée au pied du Mont Givre.

La Route Départementale 907, axe central, traverse la ville du sud-est au nord-ouest franchissant le Mont Givre par plusieurs virages.

Depuis 2001, la ville est contournée par l’Est sur son territoire par l’autoroute A77. Elle est accessible au Nord par l’échangeur de Chaulgnes situé à environ 5 km du centre bourg et au sud par l’échangeur de Varennes Vauzelles. Cette desserte autoroutière la met dès lors à deux heures seulement de Paris.

Le délestage du trafic de transit de la RN7 au profit de l’A77, a eu des répercussions socio-économiques négatives, mais a donné à la commune de nouvelles perspectives de développement compte tenu de ses atouts, notamment en vue d’un développement touristique...

Le cadre préservé d’une «ville-jardin» où il fait bon vivre,

La Commune de Pougues les Eaux se caractérise par un mélange «ville – campagne ».

L’agriculture est présente aux confins de la ville mais, le végétal reste omniprésent sur son territoire offrant l’image d’une « ville-jardin » (parc thermal, rues et avenues plantées d’alignements d’arbres, bâti accompagné de végétal notamment dans les quartiers les plus anciens avec les belles villas thermales ...). La Commune continue de perpétuer et de renforcer cette image dans le cadre de ses aménagements urbains. Elle s’est engagée dans une démarche de fleurissement et d’aménagement d’espaces verts dans un cadre du développement durable qui a été reconnue avec l’obtention d’une fleur en 2008 puis d’une seconde en 2017, dans le cadre des villages fleuris.

Cette caractéristique environnementale apporte de la qualité au cadre de vie et de nombreuses personnes souhaitent s’installer sur la commune et recherchent des terrains à bâtir ou des maisons à vendre. La Commune s’investit dans ce sens dans le cadre de sa politique d’urbanisme et dans son action au sein de la communauté d’agglomération.

La reconquête de son espace urbain et un avenir en construction...

Ces dernières années, l’enjeu majeur pour la commune a été de se reconstruire une image dynamique et valorisante pour maintenir sa population et attirer de nouveaux habitants et notamment des jeunes. L’ex-RN7, devenue RD 907, a été un organe essentiel à la vie économique de la commune en sa qualité d’axe routier de transit et a permis le développement des commerces. Néanmoins, elle a été un handicap pour l’organisation urbaine compte tenu de l’importance du transit et des choix retenus pour faciliter la traversée de la ville. Elle a créé une fracture entre deux quartiers principaux de la ville, le quartier de Bourgneuf, d’une part et le quartier de Gravières, d’autre part. Ce secteur a connu corrélativement une dégradation de son tissu bâti du fait de l’importance du transit, facteur de pollution et a, ainsi, été victime de l’abandon progressif par ses habitants en raison des mauvaises conditions de vie, au profit des activités de commerce liées à la route.

Avec la mise en service de l'autoroute A 77 et le contournement de Pougues-les-Eaux en 2000, la Commune s'est réappropriée le centre bourg en engageant un vaste programme de requalification et d'aménagement urbain de son cœur de ville et de ces espaces publics.

Ses objectifs étaient de maintenir et valoriser son tissu commercial, de mettre en valeur l'habitat, de faciliter le stationnement et les déplacements piétons entre les divers pôles d'activités que sont les commerces, les services, les écoles, le centre de loisirs et les différents équipements publics et de renouer ou renforcer la qualité du cadre de vie des habitants..

Cette politique urbaine notamment avec la reconquête du centre-ville vise à améliorer l'attractivité des espaces urbains et par la même, l'image de la ville avec pour enjeux de contribuer à la revitalisation et au développement de son commerce, de son artisanat, de ses services et donc de ses emplois ainsi que de maintenir et d'attirer de la population.

Avec l'engagement de ses commerçants, la Commune a obtenu le label « village-étape » en 2008. En 2022, Pougues les Eaux est encore le seul village Etape de la Nièvre et on compte, au niveau national 73 villages-étapes.

Avec l'engagement de ses commerçants, la Commune a obtenu le label « village-étape en 2008».

La commune souhaite insuffler un nouveau souffle avec une dynamique tournée vers le tourisme qu'il soit d'étape ou de loisirs en valorisant ses atouts liés à son patrimoine urbain et naturel, à la présence du Casino et en renouant avec son identité liée à l'eau héritée de son passé thermal.

La vie associative, également très riche sur la commune contribue à son image dynamique et son attractivité. De nombreuses manifestations, au rayonnement départemental voire nationale y sont organisées (Pouguestivales – Jardipougues – Faites de la N7 – RaidNature....)

Un engagement intercommunal au sein de la Communauté d'Agglomération de Nevers au service d'un développement du territoire...

Depuis 2003, la Commune de Pougues les Eaux a intégré Nevers Agglomération qui associe 13 au sein d'un même espace de solidarité en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement du territoire.

La Communauté d'Agglomération exerce les compétences techniques que sont la gestion de l'assainissement, de l'eau potable, la collecte, l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

De par ses statuts, elle est également compétente notamment :

- en matière de développement économique, notamment pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle et artisanale déclarées d'intérêt communautaire ainsi que pour la mise en place d'actions de développement économique d'intérêt communautaire,
- en matière d'organisation des transports urbains ainsi des transports scolaires,
- en matière de politique de la ville sur les dispositifs d'intérêt communautaire,
- en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire avec notamment la mise en place d'un programme local de l'habitat (PLH).

A ce titre, le projet de Programme Local de l'Habitat a été approuvé par le conseil communautaire, après avis des assemblées délibérantes des communes membres.

Des modes de déplacement collectif en cours de développement, alternatives au déplacement en voiture,

Longée par la voie ferrée, la commune dispose d'un arrêt SNCF qui permet notamment aux lycéens de se rendre à leurs établissements scolaires sur Nevers.

Intégrée au périmètre des transports urbains de la Communauté d'Agglomération de Nevers, la commune est desservie par la ligne 9 et 12 de Taneo pour offrir une alternative au déplacement en voiture. Le circuit de cette ligne est en cours de développement pour un plus large service avec un pénétrant sur l'Est de la commune. La mise en place du ticket unique permet avec le même titre de transports de prendre le train et les transports urbains.

Une politique d'urbanisme visant à développer l'habitat et soutenir le renouvellement de la population pour accueillir des familles avec enfants,

Dotée d'un plan local d'urbanisme, en cours de révision, la commune œuvre pour développer sa capacité à offrir du foncier à aménager en terrains à bâtir en dépit de ces nombreuses contraintes techniques liées aux problématiques de réseaux.

Les efforts consentis par la collectivité au niveau des aménagements urbains et du développement des services (alsh, restauration scolaire..) sont porteurs en terme d'attractivité de son territoire pour le renouvellement de la population au vu de la demande d'installation.

Cette attractivité n'a pas échappé aux promoteurs et investisseurs privés qui réalisent des opérations immobilières d'envergure sur la commune.

Ainsi, un lotissement privé de 16 lots est en cours de commercialisation. Un second lotissement de 29 lots -dont deux réservés par la commune- et lui aussi porté par des investisseurs privés est également en cours de vente. Parallèlement, un projet de 22 appartements dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine ancien est en cours de réalisation.

Cette production en cours de l'ordre de 70 logements permet d'envisager l'installation de nouvelles familles avec des enfants qui sont demandeuses de prestations d'accueil relevant du service enfance jeunesse. Par ailleurs, un deuxième projet toujours soutenu par l'initiative privée dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment ancien inoccupé situé en centre bourg est à l'étude. En outre, la commune va bénéficier de la mise en place de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat communautaire qui est en cours de lancement.

Une Etude et un plan de revitalisation à été réalisé pour le centre-ville en 2020. Cette étude a été axée sur les 4 fonctions d'une centralité à intégrer comme pivot stratégique d'un centre-ville.

La fonction économique Conserver une fonction emploi et de lieu d'échange	La fonction identité Créer un attachement, un point de repère, une fierté
La fonction habitat Proposer un habitat adapté aux nouveaux parcours résidentiel	La fonction services Répondre à des besoins non marchands d'habitants

Un Bilan stratégique a alors été réalisé comprenant plusieurs axes :

Axe 1

Préserver, valoriser et densifier l'offre commerciale en centre-bourg en veillant à son animation et dynamisation

Axe 2

Identifier les potentiels fonciers à même de contribuer à l'ouverture du bourg, passant d'une logique traversée à celle de point d'ancrage

Axe 3

Travailler la fonction résidentielle du bourg historique par la résorption de la vacance et rénovation du parc de logement ancien

Axe 4

Favoriser le développement de produits locatifs à même de répondre à la croissance de population et l'évolution des parcours résidentiels

Axe 5

Développer l'offre en équipements non marchands et services de proximité sur le périmètre du centre-bourg

Axe 6

Renforcer les synergies entre le centre-bourg et les secteurs touristiques et patrimoniaux de la commune

Un fil rouge pour le centre-ville de Pougues-Les-Eaux a ainsi été établi :



1.2.4) Service mise en place et géré par le service enfance jeunesse de la commune dans le cadre des contrats d'objectifs et de financement avec la CAF:

- Le RPE (relais-parents-enfants)
- Le Multi accueil (voir annexe 1 : le projet éducatif douc'heures)
- Accueil de loisirs maternel pendant les vacances scolaires (voir annexe 2 : le projet pédagogique du centre de loisirs maternel)
- Accueil de loisirs les mercredis (voir annexe 3 le projet pédagogique de l'ALSH primaire, « Plan mercredi »)
- Accueil de loisirs périscolaire (voir annexe 4 le projet pédagogique de l'ALSH périscolaire et la charte qualité du restaurant scolaire en annexe 5)
- Accueil de loisirs primaire (voir annexe 3 : le projet pédagogique de l'ALSH primaire)
- Organisation de séjour de vacances pour les 6-14 ans (voir annexe 3 : le projet pédagogique de l'ALSH primaire)
- La passerelle 11-14 ans
- L'accueil jeune (voir annexe 4 le projet pédagogique de la maison des jeunes)
- Organisation de séjour de vacances pour les jeunes (voir annexe 4 le projet pédagogique de la maison des jeunes)
- Le conseil municipal enfant

Tous ces services sont pilotés par la coordinatrice enfance jeunesse de la commune garantissant du lien entre les actions et le personnel

1.2.5) Organisation actuelle des temps scolaires et périscolaires:

	7h15-8h20	8h20-8h30	8h30-11h45	11h45-13h35	13h35-13h45	13h45-16h30	16h30-18h30
LUNDI	garderie	Accueil école	Ecole	Pause méridienne	Accueil	Ecole	Périscolaire du soir
MARDI	garderie	Accueil école	Ecole	Pause méridienne	Accueil	Ecole	Périscolaire du soir
MERCREDI		Accueil de loisirs périscolaire de 8h à 16h30					
JEUDI	garderie	Accueil école	Ecole	Pause méridienne	Accueil	Ecole	Périscolaire du soir
VENDREDI	garderie	Accueil école	Ecole	Pause méridienne	Accueil	Ecole	Périscolaire du soir

Accueil non déclaré
Accueil de l'école
temps scolaire
Accueil périscolaire
Accueil extrascolaire

Ville de
POUGUES-LES-EAUX

2ème partie :

Etat des lieux



Ville de
POUGUES-LES-EAUX

3ème partie :

Finalité du projet à venir

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif territorial, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire partagent des objectifs éducatifs communs regroupés selon les orientations suivantes :

- ▶ **Favoriser dès l'enfance, le développement harmonieux de la personne ainsi que le développement physiologique affectif et intellectuel, sachant que chacun interfère avec les autres.**
- ▶ **Favoriser l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge.**
- ▶ **Favoriser l'accueil éducatif tout en permettant à l'enfant et au jeune de vivre un temps de loisirs éducatif en développant notamment des activités culturelles et sportives en direction des enfants,**
- ▶ **Garantir une continuité éducative sur notre commune en incluant notamment un lien direct entre le projet d'école et l'organisation des activités péri et extrascolaires (Les activités extrascolaires seront donc mises en place en prolongation et en complémentarité du service public d'éducation)**

Et plus particulièrement.....

↪ *Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs*

L'enfant se construit sur différents lieux (à la maison, à l'école, dans les structures périscolaires et extrascolaire, dans les associations, dans la ville...) sur différents temps (pendant le temps de la classe, avant et après l'école ou sur son temps libre...), avec différents partenaires (les parents, les enseignants, les animateurs, les clubs.....), mais aussi par les échanges avec les camarades de son âge.

Les actions développées dans le cadre du projet recherchent ainsi la cohérence et la meilleure articulation possible entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, familial et temps libre) et entre les différents acteurs (scolaires, périscolaire et extrascolaires et associations). L'offre éducative développée sur les temps périscolaire et extrascolaire est en ce sens définie en articulation avec le projet d'école. La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins.

Plusieurs projets communs sont déjà en réflexion (jardin, serre, blog, fête....)

↪ *Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation*

La mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important, pour garantir la continuité éducative. Les différents lieux de l'espace éducatif, ainsi que les actions qui s'y déroulent doivent leur être rendus lisibles et visibles.

Des actions permettant des échanges avec les familles (fête de fin d'année, soirée familles, spectacles...) sont aussi des moyens nous permettant d'appréhender cet objectif.

L'intégration des parents d'élèves au comité de pilotage est aussi un moyen pour favoriser les échanges... Il convient dans ce cadre de veiller à ce qu'ils puissent y prendre leur place en leur permettant d'y être initiateur de projets, et à leur donner les moyens d'améliorer le lien avec l'ensemble des parents qu'ils représentent.

↪ *Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants*

La commune de Pougues dispose de nombreuses salles à proximité de l'école permettant de décloisonner au mieux les activités sur les temps péri et extrascolaires. En effet, l'équipe municipale a fait le choix de laisser un maximum de locaux à l'équipe d'animation permettant ainsi par ce biais la mise en place de petits groupes dans des conditions propices aux apprentissages et découverte.

Salle à disposition : (salle des fêtes, salle informatique, ancien bâtiment de la bibliothèque, ancienne salle de classe, ancien restaurant scolaire, ancien trésor public...). Une entente entre les différents acteurs (enseignants, associations et animateurs) a été mise en place permettant de laisser l'enfant au centre des préoccupations.

Les activités mise en place par l'équipe d'animation permettent aux enfants la découverte de multiples activités tant sur le plan sportif que culturel.

Une recherche permanente et concertée sera mise en place entre l'équipe d'animation et l'équipe enseignante

L'objectif des acteurs dans le cadre du PEDT est de favoriser l'accès à l'offre éducative, aux temps libres, aux loisirs, à la culture à tous les enfants, en levant les éventuels obstacles économiques. Une tarification basée sur le quotient familial des familles est mise en place sur tous les temps péri et extrascolaires.

La mise en place des ateliers découvertes dans le cadre du périscolaire, qui bénéficie d'une politique tarifaire visant l'égalité d'accès, permet également aux enfants de s'initier à des activités qu'ils n'auraient peut-être pas pu découvrir par ailleurs, pour des raisons budgétaires.

Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant

L'offre éducative sera également de qualité et permettra le développement et l'épanouissement de l'enfant si elle respecte ses rythmes. Il s'agit d'un objectif historique poursuivi par la commune et ses partenaires, ici confortée dans le cadre du PEDT.

Le temps de l'enfant est souvent découpé entre les moments qu'il passe en famille, à l'école et dans la structure de loisirs. Il s'agit donc d'adapter les différentes formes de l'offre éducative par un travail de concertation dans un souci constant de respect du rythme de l'enfant.

Des efforts importants ont déjà été menés dans ce sens pour qualifier le temps de pause méridienne et en faire un véritable temps de coupure, bien articulé avec le temps scolaire (un travail sur les horaires de l'école a même été réalisé dans ce sens). Les efforts entrepris seront ainsi poursuivis : le temps de la pause méridienne doit permettre aux enfants, selon leurs besoins et leurs envies, et toujours dans le respect de leur rythme, de se ressourcer, de pratiquer des activités libres ou encadrées en intérieur ou en extérieur, dans un cadre sécurisé.

La réflexion sur la mise en œuvre de la réforme scolaire a permis de mettre en évidence une amélioration possible dans l'organisation de la pause méridienne. En effet, il a été jugé pertinent de rallonger d'un quart d'heure ce temps de pause pour que l'ensemble des enfants et notamment ceux du 2^{ème} service puissent bénéficier d'une période de pause avant le retour en classe.

►Favoriser l'éducation à la citoyenneté en contribuant, dès l'enfance, à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres.

Et plus particulièrement.....

Consolider la mise en place et le suivi de notre conseil municipal enfant

C'est par le biais notamment de la création de notre conseil municipal enfant que nous avons décidé d'appréhender cet objectif nous permettant :

- Associer les plus jeunes à la vie locale.
- Apprendre les règles de la démocratie.
- Aider les enfants à devenir des citoyens responsables
- Découvrir le fonctionnement d'une commune.
- Associer les enfants aux projets qui les concernent.

►Favoriser le développement d'une dynamique partenariale au sein des différentes associations et structures de la commune et des environs,

L'ouverture au monde et à la société est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit.

La mise en place des ateliers de découvertes, avec la participation de différents clubs sportifs et culturels de notre commune est de nature à favoriser cet objectif. Les enfants identifient d'autres adultes référents au sein de la commune en dehors des habituels acteurs scolaires et périscolaires. Ces échanges sont importants pour conforter le lien social existant sur la commune et faire des enfants des acteurs de la vie locale de demain.

Des activités de découverte doivent également pouvoir créer **des passerelles** pour les enfants, envers les actions proposées sur le temps extra-scolaire par ces différentes associations.

4ème partie :
La mise en œuvre du PEDT sur notre
commune

Grâce à une politique volontariste dédiée au secteur enfance jeunesse, la commune de Pougues-Les-Eaux dispose depuis de nombreuses années d'un dispositif éducatif de qualité, répondant grandement aux objectifs recherchés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Aussi le PEDT s'appuie-t-il largement sur les actions déjà existantes sur le territoire pour les adapter au nouveau contexte d'organisation du temps scolaire, tout en cherchant l'amélioration continue de l'action éducative territoriale.

Les actions bénéficiant ainsi de cette adaptation et pour lesquelles des améliorations ont été apportées dans le cadre de la recherche de l'atteinte des objectifs éducatifs territoriaux sont présentées ci-après. Il s'agit plus particulièrement :

- De l'accueil périscolaire du soir. Dans la continuité de l'existant, cet accueil a été modifié au fil du temps afin de s'adapter aux mieux aux besoins des enfants et aux respects de leurs rythmes de vie. **(voir annexe2 ☞ projet pédagogique périscolaire)**
- De la pause méridienne. Cet accueil est réexaminé en permanence par l'équipe d'animation afin de s'adapter aux mieux aux besoins des enfants **(voir annexe3 ☞ la chartre qualité)**. Un changement des horaires de l'école à notamment été mis en place à de nombreuses reprises.
- De l'accueil des mercredis. Un gros travail de réadaptation au regard du rythme des enfants et de la mise en place « du plan mercredi » à été réalisé (allègement des activités, activités libre, lien avec les associations sportives) **(voir annexe 4 ☞ le projet pédagogique de l'ALSH primaire et maternel)**

L'équipe enseignante et l'équipe d'animation ont mis en place une fiche de renseignement en commun ainsi qu'un règlement intérieur.

Il n'en reste pas moins que toutes les autres actions déjà existantes sur le territoire et décrites précédemment dans le document (accueil extrascolaire notamment) sont évidemment poursuivies et rentrent dans le champ du PEDT. Une cohérence territoriale est évidemment recherchée.

Signatures